

Recommandations :

Cet itinéraire est accessible en toutes saisons

Toutefois,

*Il convient de tenir compte des jours de chasse
en automne et en hiver.*

Attention aux feux de friches.

Rester sur les chemins délimités.

Passer à distance des animaux.

Ne rien jeter à terre (prévoir des sacs poubelles).

*Eviter de traverser les champs,
même s'ils ne semblent pas en culture.*

*Le fait d'emprunter cet itinéraire n'engage en rien
la responsabilité de son concepteur.*

Nous espérons que vous avez passé un agréable
moment avec ce parcours pédestre

A bientôt !

CE DOCUMENT VOUS EST OFFERT PAR
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE
ET DU PAYS D'OTHE

Tél. : 03 86 86 74 58 – Fax : 03 86 86 76 88

Courriel : s-i-v-v@wanadoo.fr

- BAGNEAUX - CERISIERS - CHIGY - FOISSY SUR VANNE -
- LA POSTOLLE - LES CLÉRIMOIS - LES SIÈGES - THEIL SUR VANNE -
- VAUDEURS - VAUMORT - VAREILLES - VILLECHÉTIVE -
- VILLENEUVE L'ARCHEVÈQUE -

Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne

B.P. 39 - 38, rue de la république
89190 - VILLENEUVE L'ARCHEVÈQUE
<http://www.villeneuve-archeveque.com>

RANDONNÉE AUTOUR DES CLÉRIMOIS

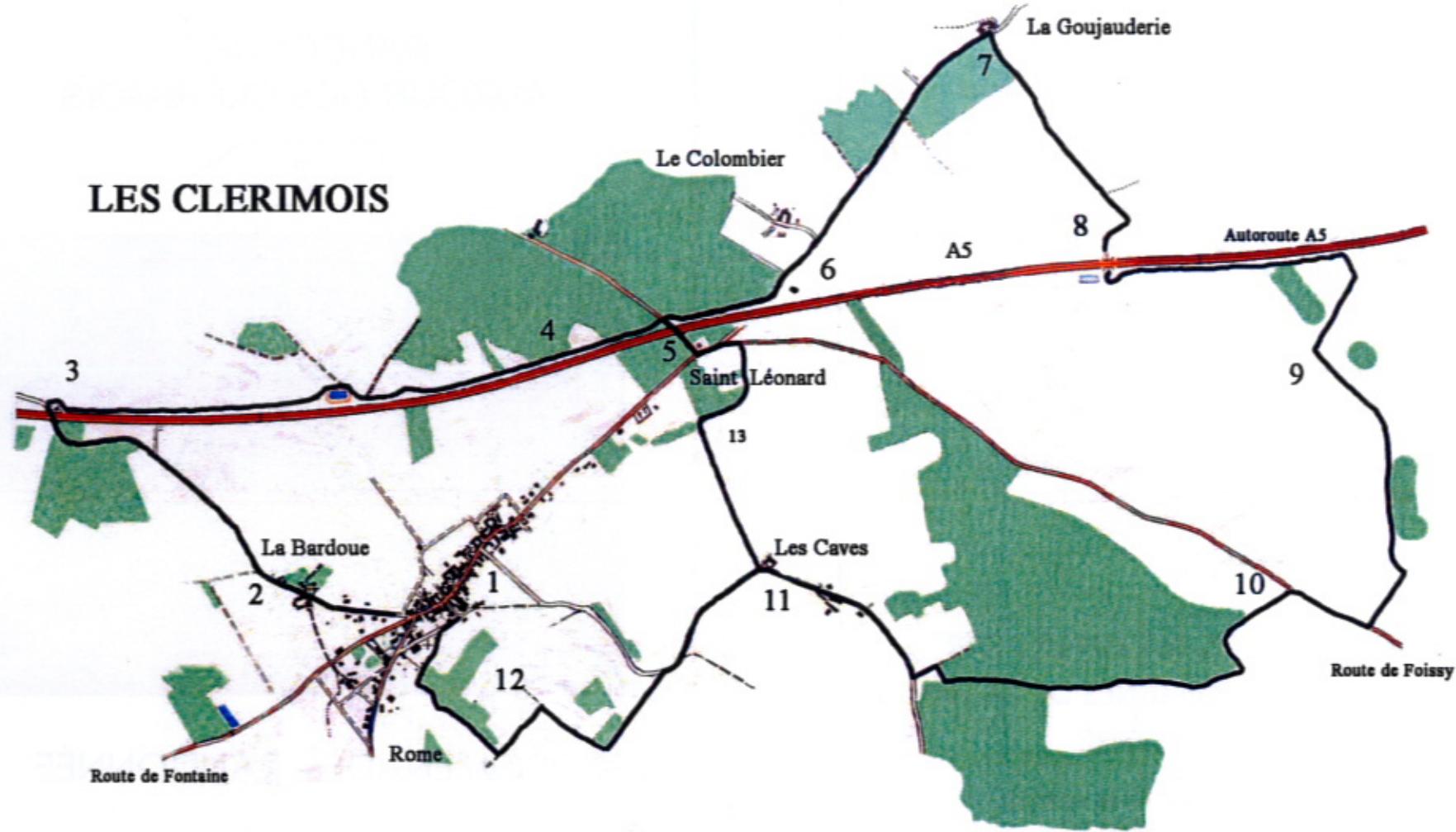
2



PROMENADE – RANDONNÉE

Longueur du circuit : Environ 14 Km
Durée pédestre : 5 heures

LES CLERIMOIS



Les Clérimois

Erigé en commune en 1888. Avant, deux hameaux, l'un dépendant de **Chigy** à l'ouest et l'autre de **Foissy sur Vanne** à l'est.

Possibilité de se garer au centre du village en face de l'école. Sinon, tout le long de la rue principale coté pair.

1. Suivre la Grande Rue en direction de **Fontaine la Gaillarde**. Présence de puits d'environ 100 mètres de profondeur. A la patte d'oie, prendre la route à droite.
2. **Hameau de la Bardoue** : Les habitations dépendent de **Fontaine la Gaillarde**. Ancienne tuilerie avec son séchoir à briques sur le chemin ombragé à droite.
3. Continuer sur la route goudronnée, prendre à droite après le pont de l'autoroute.
4. Longer l'autoroute. La construction de l'autoroute a permis de mettre à jour des **bas fourneaux** datant du début de l'aire chrétienne et dont un exemplaire est visible au musée de Sens.
5. Traversée de la foret de **la Chénée**. A l'intersection avec la route de Voisines, traverser le pont de l'autoroute pour voir la **Chapelle Saint Léonard**, ancienne église communale livrée à la dégradation du temps et des hommes.
La première mention de la chapelle date de 1637.
Repasser le pont de l'autoroute, tourner à droite pour continuer à le longer.
6. Sur la droite, ancien goniomètre que tout le monde au **Clérimois** appelait **le radar**. Construit dans les années 50 et occupé par des militaires pendant quelques années, il a été vendu aux enchères et transformé en maison d'habitation. Sur la gauche, la ferme du Colombier. Continuer sur la route.

7. Ferme de la **Goujauderie**. En face de la ferme, prendre le chemin en pente, sur la droite.
8. Passage sous l'autoroute qui permet la traversée d'engins agricoles. On continue de longer l'autoroute. Superbe point de vue sur la vallée de la Vanne et sur le pays d'Othe.
9. Continuer sur le chemin qui descend, à droite. On passe alors sur la commune de **Foissy sur Vanne**.
10. A l'intersection avec la route de **Foissy**, tourner à droite puis prendre le premier chemin à gauche. On arrive alors au bois de **Narveau**. Traverser le bois.
11. A la sortie du bois, on tombe de nouveau sur une route goudronnée. Remonter le chemin jusqu'au hameau des **Caves**, principal hameau des **Clérimois**. Continuer jusqu'à la courbe et quitter la route pour prendre le chemin en pente.
A la première intersection, prendre à droite.
12. A la deuxième intersection, prendre à gauche. Au milieu des champs, une dalle en béton recouvre le puits qui a alimenté la commune en eau jusqu'en 1966. Le débit n'étant plus suffisant, son utilisation a été abandonné après la mise en service du nouveau réseau et du nouveau château d'eau.
A la troisième intersection, prendre à droite le chemin herbeux, en pente, chemin qui permet de remonter jusqu'au village.
Passer devant le chalet, vous êtes sur le chemin des vignes. A gauche, vous serez sur le chemin de la grosse montagne. Retour au parking.
13. Permet de couper le circuit en deux boucles d'environ 7 kilomètres. Par le chemin sur la droite, à la sortie des **Caves**

Bonne promenade



SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA VALLEE DE LA VANNE

38, rue de la République
Boîte Postale 39
89190 – VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

Tél : 03 86 86 74 58 - Fax : 03 86 86 76 88

Courriel : s-i-v-v@wanadoo.fr

Site Internet du S.I.V.V. : www.villeneuve-archeveque.com

HORAIRES D'OUVERTURE DU SYNDICAT D'INITIATIVE

D'octobre à Mai inclus :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h

Le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

Le samedi de 10h à 12h et 15h à 18h

FERME le dimanche, le lundi toute la journée

Et les jours fériés

Juin & Septembre :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 15h à 17h

Le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

Le samedi de 10h à 12h et 15h à 18h

FERME le dimanche, le lundi toute la journée

Et les jours fériés

Juillet & Août :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 15h à 17h

Le samedi de 10h à 12h et 15h à 18h

Le dimanche matin de 10h30 à 12h

FERME le dimanche après-midi, et les jours fériés